

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

Cpté n° 93.090

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt treize le 27 Octobre à 18 H 00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

20 Octobre 1993

DATE D'AFFICHAGE

20 Octobre 1993

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN, Adjoint
M. BARON, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENEC, LACOTTE, MONNARD, MOULINEAU, MM. RAULT, REVOLAT, SABATHIER, TAP, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIT REPRESENTE : M. QUENTIN par M. TAP
Mme PELTIER par M. BENOIT
M. MUSSETTI par M. MONNARD
Mme MONTRON par M. MOST
Mme PARROU par M. CHABANEAU

ABSENTS- EXCUSES : MM. ALONSO - BARRIERE - MARCONI

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 24
Nombre de Votants : 29

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Attribution de subvention sportive

VOTE : UNANIMITE

Il est proposé au Conseil Municipal, l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2.000 Frs à l'ASSOCIATION SPORTIVE DE LA COTE DE BEAUTE.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI L'exposé du Rapporteur,
- VU l'avis de la Commission des Sports qui s'est réunie le 15 Juin 1993
- VU les crédits inscrits au Budget de l'exercice 1993,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 Frs à **L'ASSOCIATION SPORTIVE DE LA COTE DE BEAUTE.**
- D'imputer la dépense correspondante au Chapitre 945.18 - Article 657 (Crédit réservé 1993 - Sports) du Budget de l'exercice 1993.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales

le 8 Novembre 1993
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS